



Coordonnées du réparateur

A

Coordonnées de l'Assureur

Objet : Notification d'un contrat de subrogation.
LRAR

Madame, Monsieur,

Nous vous notifions par la présente, le contrat de subrogation intervenu entre votre assuré Monsieur/Madameet notre garage en date du
Ledit contrat est accessoire à l'ordre de réparation du véhicule de votre assuré et ce, suite à un sinistre déclaré auprès de votre compagnie d'assurances.

Aussi, nous vous informons par la présente, avoir acquis ce jour auprès de votre assuré ci-dessus désigné l'ensemble de ses droits, actions et accessoires à votre encontre consécutifs au sinistre référencé. Nous vous demandons en conséquence, de nous informer sur l'étendue de votre prise en charge en nous retournant dans les plus brefs délais le formulaire ci-joint dûment complété, et de procéder au versement de l'indemnité d'assurance directement entre nos mains à réception de notre facture.

Attention : La subrogation conventionnelle est prévue aux articles 1249 et suivants du Code civil. Elle peut être notifiée par lettre recommandée. L'assureur est juridiquement tenu de verser directement l'indemnité d'assurance entre les mains du réparateur subrogé sans quoi il engage sa responsabilité.

Identification de la créance subrogée

Identification de l'assuré :

Mle. Mme. M. : Société :
..... Représentée par :
Adresse (ou siège social) :
.....
CP : Ville :
N° de Contrat d'Assurance :

Références du sinistre :

N° de dossier : Date :

Véhicule assuré :

Marque : Type :
N° d'immatriculation :
Ordre de Réparation :

Fait à Le

Le réparateur

L'assuré



Formulaire d'information relatif aux éléments constitutifs de l'indemnité d'assurance

Cachet du réparateur

--

Cachet de l'assureur

--

ELEMENTS DU SINISTRE

Identification de l'assuré :

Mle. Mme. M. : Société :
..... Représentée par :
Adresse (ou siège social) :
.....
CP : Ville :
N° de Contrat d'Assurance :

Références du sinistre :

N° de dossier : Date :

Véhicule assuré :

Marque : Type :
N° d'immatriculation :
Date de la 1^{ère} Mise en circulation

L'assureur certifie que le véhicule ci-dessus référencé bénéficie de sa garantie.

En exécution du contrat de subrogation entre l'assuré et le réparateur, l'assureur est tenu de régler au réparateur le montant de l'indemnité d'assurance normalement due à l'assuré. Ce règlement sera effectué au plus tard un mois à compter de la réception de la facture du réparateur.

ELEMENTS SUR LA PRISE EN CHARGE DU SINISTRE

Prise en charge :

Totale : Partielle : % :
Dépannage : Oui : Non :
Condition :

Montant restant à la charge de l'assuré :

Franchise : Quote-part RC HT :
Vétusté HT : Accessoires :
TVA : Autres Déductions HT :

Remarques particulières :

--

Fait à Le

Nom et Signature de l'assureur